

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11 janvier 2018

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

### Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 :

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement urgentes qui pourraient survenir avant le vote du budget dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent et s'engage à reprendre ces dépenses au budget 2018.

### Réalisation d'un emprunt pour l'achat de terrains :

Dans le cadre du projet de lotissement situé « Aux Preslots », plusieurs parcelles restent à acquérir. Le conseil municipal accepte de procéder à l'acquisition de ces terrains au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit un total de 143 ares et 80 ca soit 172 560 €.

Il donne pouvoir au maire pour ouvrir les crédits nécessaires au budget, négocier et signer le contrat de prêt, l'acte d'achat et les frais s'y rapportant ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

### Vente de la maison au 15 rue Pierre Curie :

Le conseil municipal accepte la vente de la maison (AC 173), située 15 rue Pierre Curie ainsi que 2 ares 20 ca du terrain issu de la parcelle AC 174 pour la somme de 48 000 €, et autorise le maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

### Subvention Association :

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention à l'Association Cercle Musique et Fête d'un montant de 1 500 € pour l'achat d'un piano.

### Adhésion au service de médecine de prévention du CDG :

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et autorise le maire à signer la convention correspondante.

### Fermetures de postes :

Le conseil décide de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) et un poste d'agent d'entretien à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

### Demande de subvention :

Dans le cadre du projet de remplacement de canalisations vétustes en eau potable dans les rues Victor Hugo et Champ Mercey ainsi que chemin du Proy, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**Pouvoirs délégués :**

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 12 janvier 2018 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE



e Maire

**BOUDOT**